



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 30 janvier 2021

Covid-19

Application des motifs impérieux pour les déplacements entre la Guadeloupe et l'Hexagone à compter de ce dimanche 31 janvier

À l'issue du conseil de sécurité et de défense nationale qui s'est tenu ce vendredi 29 janvier, le Gouvernement a décidé la mise en place des motifs impérieux pour voyager à destination et au départ des territoires d'Outre-mer.

Ainsi, à compter de **ce dimanche 31 janvier**, tout déplacement au départ et à destination de la Guadeloupe devra être justifié d'un motif impérieux :

- d'ordre personnel ou familial,
- de santé relevant de l'urgence,
- professionnel ne pouvant être différé.

Il est précisé que les personnes actuellement en vacances dans l'archipel pourront regagner leur domicile sans crainte, ce dernier point entrant dans la catégorie des motifs impérieux d'ordre personnel.

Par ailleurs, pour éviter prendre de court certains voyageurs et une potentielle difficulté au sein des aéroports, **les contrôles des motifs impérieux seront opérés à compter du 2 février**.

Les compagnies aériennes contrôleront le respect de ces motifs avant l'embarquement. Les voyageurs fourniront les justificatifs lors des contrôles à l'aéroport. Cette nouvelle mesure de protection, destinée à limiter le risque de circulation du covid-19 et de ses variants aux Antilles, est complémentaire des mesures antérieures qui restent en vigueur :

- présentation d'un test PCR négatif réalisé moins de 72 heures avant l'embarquement pour tout voyageur de 11 ans et plus ;
- engagement à respecter une période d'isolement de 7 jours à l'arrivée avec second test PCR au terme de cette période.

Le modèle d'attestation à remplir avant le départ est téléchargeable sur le site internet de la préfecture de la Guadeloupe (www.guadeloupe.gouv.fr).

Le préfet de région rappelle que cette nouvelle mesure ne s'applique pas aux déplacements entre la Guadeloupe et la Martinique qui restent autorisés sans contrainte réglementaire.